

BE PART OF LIVING HISTORY

FRIENDS OF
SWISS HISTORIC
HOTELS

RÈGLEMENT POUR LES CONTRIBUTIONS DE SOUTIEN

1. Principes et objectif :

Conformément à l'article 2 des statuts, l'association a pour but « la recherche (histoire, études architecturales ou similaires), la conservation (protection contre la spéculation) et le soutien (travaux de restauration, entretien des éléments historiques etc.) des hôtels historiques de Suisse.

Le comité peut accorder un soutien financier aux travaux suivants :

1.1 Soutien à des interventions sur le bâti:

- Études architecturales en vue d'une restauration (généralement réalisées par des restaurateur·trice·s).
- Travaux de restauration de bâtiments historiques : façades, murs, sols, plafonds, peintures, etc.
- Travaux de restauration de mobilier historique : meubles, luminaires, tableaux, etc.
- Documentation des travaux dans les domaines mentionnés.

Les travaux sont effectués par des spécialistes dans leur domaine de compétence respectif.

1.2 Soutien à des recherches historiques:

- Rédaction de brochures, livres et documentations (photos, films, etc.) sur l'histoire de l'établissement (à l'exclusion de brochures ou films à but publicitaire).
- Création, entretien ou enrichissement des archives propres à l'établissement.

Les travaux doivent être réalisés par des spécialistes de leur domaine.

2. Demandes de contribution:

La demande de contribution doit comprendre au minimum :

- Le formulaire de demande dûment rempli et signé par la propriété.
- Une documentation avec texte et photos décrivant clairement les travaux prévus.

Les demandes doivent être soumises au secrétariat avant le début des travaux. Les demandes insuffisamment documentées seront retournées pour complément. Le comité statue sur les demandes lors de sa séance suivante. Il peut demander des précisions supplémentaires avant de rendre sa décision. Pour les travaux non accompagnés par un service des monuments historiques, le comité fait évaluer les mesures prévues par une expertise externe.

Après la fin des travaux, une documentation des interventions réalisées doit être transmise au secrétariat. Celle-ci sert de base pour le versement des contributions octroyées.

Les travaux terminés sont évalués par un·e représentant·e du comité ou par des expert·e·s externes avant le versement de la contribution.

3. Renseignements :

Pour tout renseignement complémentaire:

Flavia Flückiger, conservatrice-restauratrice MA/SKR

Membre du comité directeur de l'association Friends of Swiss Historic Hotels, flavia.flueckiger@living-history.ch

Thomas Gander, directeur général de l'association Friends of Swiss Historic Hotels
031 512 90 55, info@living-history.ch